

Renouvellement urbain : la convention pluriannuelle de Saint-Quentin-en-Yvelines est signée

Jeudi 15 décembre 2022, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses partenaires ont officialisé la signature de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du territoire.

L'agglomération, l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Etat, le Département des Yvelines et les différents partenaires ont ainsi acté le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)** de SQY qui prévoit la transformation profonde des quartiers prioritaires politique de la ville des communes de **La Verrière** (Bois de l'Etang), de **Plaisir** (Valibout) et de **Trappes** (Merisiers-Plaine de Neauphle).

Un programme ambitieux

Les objectifs de ce programme prévoient d'assurer la cohésion sociale dans ces quartiers, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'y assurer un développement local de l'économie et de l'emploi.

Pour SQY, ces projets de renouvellement urbain vont également permettre de répondre à des enjeux majeurs pour le développement de l'agglomération. Ils vont ainsi assurer une amélioration de l'habitat et de la performance énergétique du bâti, de résorber les poches de pauvreté en assurant un rééquilibrage du parc de logement social sur l'ensemble de l'agglomération et assurer le renouvellement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même en y recyclant les ressources bâties et foncières.



Les données de projet :

Démolition de 268 logements locatifs sociaux
Création de 640 logements sociaux en reconstitution sur tout le territoire intercommunal

404 logements sociaux requalifiés (en plus des 577 logements requalifiés grâce au plan d'amorce)

1425 logements sociaux résidentialisés (en plus des 220 logements résidentialisés grâce au plan d'amorce)

2 opérations d'aménagement d'ensemble

4 équipements créés ou lourdement requalifiés (+ 5 autres équipements réalisés dans le cadre du plan d'amorce et d'ANRU)

Création d'un garage social

Contact presse

Sandrine Hector
06 70 55 27 43
Sandrine.hector@sqy.fr

 @sqy78  @sqy

Chiffres clés de la convention ANRU :

Éléments financiers

Coût total : 295 M€ HT

Subventions et recettes :

ANRU : 36,6 M€ de subvention (+ 18,8 M€ de prêts bonifiés)

Département des Yvelines : 41,2 M€ dont :

35,5 M€ de subventions PRIOR

6,7 M€ de subvention du Plan Yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine

Région île de France : 5,7 M€

Banque des Territoires : 0,3 M€ de subventions (+ 55 M€ de prêts CDC)

Programme d'Investissement d'Avenir ANRU+ : 2,1 M€

Recettes immobilières estimées : 8 M€

Participation des maîtres d'ouvrage :

- Ville de Trappes : 20 M€
- Ville de Plaisir : 8,2 M€
- Ville de La Verrière : 4 M€
- SQY : 20,7 M€
- Département des Yvelines : 2 M€ HT en propre (création d'un équipement)
- Bailleurs : 135,4 M€

Contact presse

Sandrine Hector

06 70 55 27 43

sandrine.hector@sqy.fr

 @sqy78  @sqy